



## Réunion de la CLE du SAGE Loire amont

Le 15 octobre 2013

### COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la séance précédente de la CLE est approuvé.

#### **Personnes présentes et excusées**

---

Voir liste jointe au présent compte rendu.

#### **Introduction de Michel Joubert**

---

Michel Joubert rappelle l'ordre du jour de la rencontre, à savoir :

- présentation, pour validation, des stratégies envisageables pour le SAGE Loire amont et de l'analyse de leurs caractéristiques et de leurs impacts,
- présentation des résultats de l'étude d'approfondissement de la connaissance de l'impact de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat.

#### **Les stratégies possibles pour le SAGE Loire amont**

---

La méthodologie de construction des trois stratégies possibles pour le SAGE Loire amont est rappelée.

**Puis sont présentés aux membres de la CLE, qui les valident :**

- **les trois stratégies envisageables, leurs caractéristiques et leurs impacts,**
- **les documents supports de la présentation de ces trois stratégies.**

Différents questionnements et remarques sont formulés :

- des précisions sont demandées et apportées sur le contenu des actions relatives aux plantes envahissantes et à la morphologie. Concernant ce dernier sujet, il est rappelé l'intérêt d'une prochaine présentation en CLE des conclusions de l'étude hydro-géomorphologique conduite sur le bassin versant de la Suisse dans le cadre du Contrat Territorial porté par le SICALA,
- concernant les effets du changement climatique, ils ont bien été pris en compte lors de la construction des niveaux d'ambition du SAGE.

La prochaine étape du processus d'élaboration du SAGE Loire amont **sera le vote de la stratégie du SAGE** lors d'une réunion de la CLE qui **interviendra au cours de la deuxième quinzaine de janvier 2014.**

D'ici là, il appartient aux membres de la CLE de veiller à ce que la structure qu'ils représentent prenne position sur une des trois stratégies à partir des documents de consultation transmis. Il est précisé qu'une délibération n'est pas indispensable. Il appartient à chaque structure, en fonction de ses propres règles de décision, de définir les modalités de positionnement qu'elle jugera les plus adaptées à ce stade du processus du SAGE. **Une sollicitation officielle de la CLE sera prochainement transmise.**

La cellule d'animation du SAGE se tient à la disposition des membres de la CLE pour présenter de vive voix l'ensemble des éléments des trois stratégies possibles. Monsieur PRORIOL, représentant de l'AMF, souhaite qu'une telle rencontre soit organisée lors de la première quinzaine de décembre auprès des maires altiligériens du territoire du SAGE.

## **Etude d'approfondissement de la connaissance des impacts de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat**

---

Nicolas MENGIN, du bureau d'étude ECCEL Environnement, fait une **présentation des résultats de l'étude d'approfondissement de la connaissance des impacts des aménagements de Montpezat** (voir présentation power point jointe au présent compte-rendu), à savoir :

- Les impacts de la modification du régime de crues par l'aménagement de Montpezat sur le fonctionnement des milieux ont été mis en évidence et localisés,
- A l'exception de la retenue de la Veyradeyre, **l'engrèvement des plans d'eau dans les queues de retenue semble limité,**
- La conformation très encaissée de l'axe Loire et la disponibilité du stock granulométrique latéral permettent à la dynamique fluviale du fleuve en zone proximale d'être peu impactée. Cependant, le transit sédimentaire peut être localement réduit, à l'aval immédiat des barrages (avant récupération du stock latéral), ou par végétalisation des atterrissements en lit par déficit de crues de remobilisation (essentiellement sur les 2 affluents de la Loire qui ne bénéficient d'aucune diversité hydrologique et subissent la déprise agricole des anciens pâturages),
- Les résultats des analyses directes réalisées en 2012 permettent de dire qu'il est possible **d'atteindre l'objectif de « bon état physico-chimique » des différentes masses d'eau de la zone d'étude pour 2015,**
- Concernant **les affluents de la Loire, les analyses sur les invertébrés traduisent une très bonne qualité hydrobiologique,** indiquant l'absence d'impact significatif des retenues sur les communautés. Malgré des résultats d'indices classés comme « bons », **des potentielles perturbations ont pu être observées en 2012 sur les stations à l'aval immédiat du barrage de La Palisse** alors que les analyses directes et les données antérieures confirment une très bonne qualité hydrobiologique en aval éloigné,
- Pour les **peuplements piscicoles à l'aval des barrages, ils sont de bonne qualité** grâce certainement à une bonne qualité de l'eau, une très faible pression anthropique (en dehors des aménagements), une morphologie préservée et riche en abris essentiels, des rivières bien pourvues en supports granulométriques favorables pour la reproduction (sur micro-placettes efficaces) et surtout, un rafraîchissement des eaux en période chaude par les restitutions des barrages et par le débit de garanti estival. Toutefois, si le refroidissement de l'eau en aval des barrages est bénéfique pour la survie, ses répercussions probables en terme de réduction de l'activité métabolique des poissons et de production trophique du milieu (moins de ressources alimentaires disponibles) **limitent vraisemblablement la croissance des salmonidés.**
- Des **gains conséquents sont à attendre de l'augmentation des débits réservés prévue en 2014 :**
  - Pour le Gage, la hausse du débit réservé tel qu'envisagé devrait permettre au milieu de bénéficier d'apports surfaciques latéraux très bénéfiques et d'atteindre des conditions, si ce n'est optimales, au moins correctes afin d'améliorer cette situation de tronçon court-circuité en manque de diversité hydrologique,
  - Pour la Veyradeyre, en raison du risque important de fragmentation longitudinale, le gain attendu devrait être beaucoup plus limité avec toujours cette homogénéité hydrologique manifeste,
  - Pour l'axe Loire proximal (du barrage de La Palisse à la confluence du Gage certainement, mais secteur exact à définir à partir de la connaissance des apports

intermédiaires), l'étude a confirmé (étude 1996 existante) le débit seuil critique pour l'ensemble des cibles piscicoles autour de 600 l/s. Avec la hausse de débit réservée envisagée (270 l/s), la situation s'améliorera certes mais sera encore éloignée de ce seuil biologique critique,

- Pour les secteurs plus éloignés moins influencés, grâce aux effets « bénéfiques et compensatoires » du débit garanti estival et aux apports latéraux complémentaires (dont l'origine précise reste à déterminer) en dehors des périodes critiques, l'augmentation du débit réservé, sans compenser le manque d'hétérogénéité hydrologique, sera avant tout fortement bénéfique pour le milieu, les habitats et les peuplements inféodés.

**Les membres du Bureau prennent acte de ces résultats.**

## **Relèvement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des débits réservés au titre de la LEMA**

---

La fin de la réunion a été l'occasion d'évoquer la procédure réglementaire de relèvement des débits réservés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'aménagement de Montpezat.

Il a notamment été fait part de la réunion du matin même d'un groupe d'experts chargé d'apporter un avis technique sur le scénario envisagé par la DREAL Rhône Alpes chargée de l'instruction de ce dossier.

Le groupe d'experts a retenu trois alternatives possibles :

- **scénario 1** : modulation autour du 1/20<sup>ème</sup> du module avec d'avantage d'eau en période automnale (pour favoriser la fraie des salmonidés),
- **scénario 2** : modulation autour du 1/20<sup>ème</sup> du module avec d'avantage d'eau en périodes automnale et printanière (pour favoriser les espèces piscicoles de printemps (cyprinidés et ombres notamment) et la croissance des juvéniles de truites),
- **scénario 3** : application du débit minimum biologique.

Suite à la présentation de ces éléments, les échanges entre les membres de la CLE ont notamment porté sur la nécessité d'avoir des données d'impacts socio-économiques des scénarii de gestion, notamment concernant l'agriculture en Ardèche, ainsi que sur les éventuelles contreparties envisageables pour les acteurs du bassin de la Loire.

## **Délibérations prises**

---

Sans objet.

Michel JOUBERT remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la C.L.E  
du S.A.G.E. Loire amont**

**Michel JOUBERT**

### Pièces jointes :

- liste des personnes présentes et excusées.
- présentation power point des résultats de l'étude sur l'aménagement de Montpezat